



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-septième session

Point 21 b) de la liste préliminaire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par l'Organisation des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :  
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

## Assistance humanitaire à la République fédérale de Yougoslavie

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	3
II. Situation humanitaire . . . . .	3–13	3
III. Situation socioéconomique . . . . .	14–17	5
IV. Évolution de la situation des droits de l'homme . . . . .	18–21	5
V. Assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires . . . . .	22–63	6
VI. Aide fournie par les États Membres . . . . .	64–68	12
VII. Observations . . . . .	69–73	13

\* A/57/50/Rev.1.



## *Résumé*

Le présent rapport, qui rend compte de la situation au Kosovo dans des paragraphes distincts, est soumis conformément à la résolution 56/101 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a notamment demandé au Secrétaire général de continuer à mobiliser l'aide internationale humanitaire en faveur de la République fédérale de Yougoslavie de sorte qu'elle soit fournie sans retard, en le priant de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la résolution.

Le rapport décrit l'évolution de la situation en République fédérale de Yougoslavie depuis juillet 2001 du point de vue humanitaire, sur le plan socioéconomique et en ce qui concerne les droits de l'homme. Pour ce qui est de la situation humanitaire, l'accent est mis dans le rapport sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées et le processus de normalisation. La situation socioéconomique apparaît quant à elle marquée par les réformes et leurs conséquences sur les plus vulnérables. Quant aux droits de l'homme, de nouveaux progrès ont été accomplis dans ce domaine, mais la question non résolue des personnes disparues demeure un obstacle à l'instauration de meilleures relations entre la République fédérale de Yougoslavie et le Kosovo.

Le rapport comporte une analyse sectorielle de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires et par les États Membres. La nomination d'un coordonnateur résident pour la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), et d'un coordonnateur pour le développement au Kosovo, est le signe d'une transition de la phase des secours au développement.

Le rapport s'achève sur la constatation que la situation en République fédérale de Yougoslavie s'est stabilisée et que les besoins humanitaires sont donc moins importants. Il est cependant demandé aux donateurs de continuer d'aider les populations les plus vulnérables, en particulier les minorités ethniques du Kosovo.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 56/101 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la résolution. Il porte sur la période allant du 15 juillet 2001 au 30 juin 2002.

2. La République fédérale de Yougoslavie est constituée par les Républiques de Serbie et du Monténégro. La province du Kosovo étant placée sous l'administration intérimaire de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, il est rendu compte de la situation qui y prévaut dans des paragraphes distincts du présent rapport.

## II. Situation humanitaire

3. Au cours de la période considérée, les opérations humanitaires de l'Organisation des Nations Unies en République fédérale de Yougoslavie ont eu pour but d'accompagner le processus de transition de la phase des secours au développement, en encourageant l'adoption de politiques de développement débouchant sur des solutions durables et en renforçant les capacités nationales face aux besoins élémentaires des plus vulnérables, tout en continuant d'axer étroitement l'assistance matérielle sur les besoins fondamentaux de ceux qui n'ont pas d'autres sources de revenus.

4. L'effort humanitaire en République fédérale de Yougoslavie, qui concerne une des populations de personnes déplacées les plus importantes en Europe (388 000 réfugiés venus de l'ex-Yougoslavie et 231 000 déplacés du Kosovo), vise à lutter contre la pauvreté endémique et à renforcer les services de base fragiles. La réforme et le programme de relèvement lancés par le Gouvernement ont eu un certain nombre d'effets négatifs à court terme (par exemple la hausse du chômage et des coûts des services de base), en particulier sur les groupes les plus vulnérables de la société. Cependant, le nombre de personnes tributaires de l'aide humanitaire ne cesse de diminuer au rythme de l'enracinement du développement, du renforcement des capacités nationales et de l'élargissement des possibilités de solutions durables.

5. L'amélioration des relations politiques avec la Croatie et la Bosnie-Herzégovine a permis au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de promouvoir des programmes mettant l'accent sur le rapatriement librement consenti, en dépit des problèmes persistants liés à la rentrée en possession des biens fonciers, en particulier en Croatie. Un groupe de travail interministériel, épaulé par le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a formulé une stratégie nationale pour les réfugiés et les personnes déplacées, qui permet aux réfugiés qui se trouvent en République fédérale de Yougoslavie de décider s'ils préfèrent participer à un programme d'installation sur place et rester/s'installer définitivement en République fédérale de Yougoslavie, ou entreprendre un rapatriement librement consenti.

6. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, que la République fédérale de Yougoslavie a rejoint en octobre 2000, offre un cadre régional permettant d'aborder les problèmes des réfugiés, ainsi que les questions de démocratisation, de reconstruction et de sécurité. Les États membres ont confirmé leur alignement stratégique dans le but d'adhérer à l'Union européenne (UE) et ont indiqué de nouveau qu'ils souscrivaient aux objectifs du Processus de stabilisation et d'association de l'UE. À cet égard, le Pacte a demandé au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est de renforcer sa structure et de lui permettre d'assumer le rôle de porte-parole de la région.

7. La région du sud de la Serbie qui est limitrophe du Kosovo et de l'ex-République yougoslave de Macédoine est une des plus pauvres et des moins avancées du pays et les Albanais de souche y constituent une importante minorité. Elle a donc fait l'objet d'une attention particulière de la part des Nations Unies dans le cadre de l'aide humanitaire et au développement, notamment à travers la création d'un Bureau d'appui interinstitutions du système des Nations Unies à Vranje. La paix instaurée en vertu de l'accord de mai 2001 demeure fragile mais le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la communauté internationale ont lancé toute une série d'activités de consolidation de la paix. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a également joué un rôle de premier plan dans la région, en rassemblant les responsables des communautés et en assurant la formation d'une

force de police multiethnique. Sur les 16 000 Albanais de souche qui ont quitté le sud de la Serbie pendant le conflit, 6 000 sont déjà revenus dans l'ancienne zone de sécurité terrestre et ce mouvement devrait se poursuivre en 2002. Les efforts déployés pour promouvoir une stratégie de développement régional, notamment l'accord conclu récemment pour élargir et modifier le rôle de l'organe de coordination gouvernemental dans la région, devraient faciliter l'instauration d'un développement durable à partir des activités de relèvement en cours.

8. Le conflit en ex-République yougoslave de Macédoine, qui a contraint quelque 10 000 réfugiés, pour la plupart des Albanais de souche, à franchir la frontière en direction de la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), s'est lui aussi terminé l'été dernier, permettant le retour de tous les réfugiés, à l'exception de 200 personnes. Les plans interinstitutions d'intervention en cas d'urgence continuent d'être examinés périodiquement.

9. De même, l'accord-cadre conclu entre les Albanais de souche et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine en août 2001 a permis le retour de la plupart des 81 000 réfugiés qui, poussés par le conflit en ex-République yougoslave de Macédoine, avaient fui au Kosovo. À la fin de mai 2002, il n'y avait plus que quelque 3 500 réfugiés au Kosovo, presque tous hébergés dans des familles d'accueil. Avec le soutien de partenaires locaux, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales d'aide ont fourni une assistance humanitaire à ces réfugiés tout au long de l'automne et de l'hiver et aidé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à faire en sorte qu'ils puissent avoir accès aux services locaux. Le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et la MINUK, ont revu en 2002 les plans connexes de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Les efforts de réconciliation au sud de la Serbie et la reconstruction des logements par le HCR dans la ville de Precevo ont facilité le retour de quelque 4 000 à 5 000 Albanais de souche qui, poussés par le conflit, avaient fui la région entre 1999 et le début de 2001. Cependant, on compte toujours quelque 10 000 personnes déplacées venues du sud de la Serbie, pour la plupart dans la région de Gnjilane au Kosovo. On ne sait toujours pas quelle

solution durable apporter au sort de ces personnes déplacées.

10. Conformément au Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire au Kosovo, adopté en mai 2001, des élections se sont déroulées en novembre 2001, débouchant sur la convocation d'une nouvelle Assemblée, à laquelle participent les minorités, la sélection d'un Président et d'un Premier Ministre et la constitution d'organes au sein du Cadre constitutionnel. Par ailleurs, le Document commun signé le 5 novembre 2001 par la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie a permis l'instauration d'un cadre de coordination pour le retour des minorités déplacées en République fédérale de Yougoslavie et marqué le début de la coopération entre la MINUK et le Conseil de coordination du Kosovo à Belgrade.

11. Un Bureau des rapatriés et des communautés, dont le HCR assure les services fonctionnels, a été créé au sein de la MINUK pour coordonner le processus de rapatriement. Pour faire face aux problèmes des minorités, un Conseil d'orientation sur les communautés, comprenant les chefs des différentes composantes de la MINUK, des organismes des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et du Bureau des rapatriés et des communautés, a été créé en décembre 2001 afin de donner des conseils à Michael Steiner, que j'ai nommé pour prendre la suite de Hans Haekkerup en février 2002 comme représentant au Kosovo. Au printemps 2001, un poste a été créé au niveau interministériel pour favoriser le retour des minorités, ainsi qu'un poste de conseiller pour le retour des minorités au sein du Bureau de mon Représentant au Kosovo, qui doivent tous deux être occupés par des Serbes de souche.

12. On assiste à une diminution de l'aide humanitaire directe de la communauté internationale dans la mesure où les populations vulnérables au Kosovo (les Albanais de souche et les minorités) bénéficient désormais dans leur grande majorité du programme d'assistance sociale du Département du travail et du bien-être social de la MINUK. Les personnes vulnérables qui ne rentrent pas dans cette catégorie (environ 53 000 individus) bénéficient d'un programme qui, à l'initiative du Programme alimentaire mondial (PAM) et du HCR, assure un filet de sécurité alimentaire.

13. Les cas de retour de personnes déplacées au Kosovo sont rares. Même si certains progrès ont été

accomplis, l'absence de sécurité, les restrictions imposées à la liberté de mouvement et la lenteur du processus de rentrée en possession des biens fonciers constituent les principaux obstacles dans ce domaine, auxquels il convient d'ajouter les besoins, sur le plan socioéconomique et en matière de reconstruction, des réfugiés issus des minorités. Selon les estimations du HCR, seules quelque 3 500 personnes déplacées en Serbie et au Monténégro sont retournées au Kosovo entre 2000 et 2002. La plupart du temps, il s'agissait de retours spontanés, les efforts organisés de la communauté internationale ayant donné lieu au rapatriement de quelques centaines de personnes seulement en 2001 et 2002. La MINUK et la communauté internationale ont néanmoins décidé, pour réduire les obstacles au retour en 2002, de mettre l'accent sur les questions de sécurité, de logement et d'emploi. Un appel humanitaire global des Nations Unies doit notamment être lancé en juin 2002 pour favoriser l'adoption d'une approche davantage coordonnée de la part des organismes des Nations Unies avec la MINUK. Mon Représentant pour le Kosovo considère le retour des minorités comme un objectif prioritaire pour 2002.

### III. Situation socioéconomique

14. En dépit des nombreux progrès accomplis au cours de l'année écoulée, les plus vulnérables des résidents, réfugiés et déplacés ont été les plus durement touchés par les répercussions négatives des changements, bien que certains soient parvenus à tirer parti des nouvelles perspectives économiques. La réforme économique a provoqué une hausse du chômage, ce qui met à mal les capacités en matière de protection sociale. Selon les estimations, en Serbie, 50 000 à 60 000 travailleurs perdront leur emploi en 2002 et viendront s'ajouter aux 800 000 chômeurs actuels (soit un taux de 30 %). D'après les estimations officielles, plus d'un tiers des citoyens de la République fédérale de Yougoslavie vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

15. L'accord convenu sous l'égide du Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, a contribué à l'amélioration et à la rationalisation des relations entre les Républiques serbe et monténégrine. Néanmoins, l'avenir du système fédéral demeure incertain d'un point de vue politique, ce qui, d'une manière générale, continue de nuire à la qualité et à la

rapidité du processus de réforme. Si la réforme suit son cours, les perspectives de relèvement économique et de développement durable à long terme sont bonnes.

16. Le produit intérieur brut (PIB), le plus bas d'Europe en 2000, a augmenté de 6,1 % en 2001, mais demeure 40 % inférieur au niveau de 1989, avant la dissolution de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. L'augmentation de la production agricole en 2001 a beaucoup contribué à l'augmentation générale du PIB. Le taux d'inflation a chuté, passant de 113 % en 2000 à 40 % en 2001 (décembre 2000/01), principalement en raison de la correction des écarts de prix hérités de l'ancien régime. Le taux d'inflation ne devrait pas dépasser 20 % en 2002. Le pouvoir d'achat réel correspondant au salaire moyen de 2001 a augmenté de 18,5 % par rapport à 2000.

17. Le budget du Kosovo pour 2002 appuie chaque phase de la réforme de transition. Il soutient des initiatives importantes visant à faire évoluer le secteur privé national vers une économie de marché dans les années à venir. De plus, environ 93 % du budget 2002 est financé par les recettes locales. Le 13 juin 2002, mon Représentant a adopté deux réglementations qui devaient ouvrir la voie de la privatisation des entreprises du secteur socialisé ou public, donnant ainsi les moyens de rapprocher encore l'économie kosovare de l'économie de marché. Le chômage continue de toucher environ la moitié de la population kosovare. En ce qui concerne les aspects positifs, on notera que la production agricole a nettement augmenté en 2001. La MINUK a placé parmi ses premières priorités la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, ainsi que la réduction des activités criminelles. Il convient également de signaler que le passage à l'euro s'est achevé avec succès le 28 février 2002.

### IV. Évolution de la situation des droits de l'homme

18. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie est déterminé à mener à bien le processus de réforme des principales institutions, en respectant les principes de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme. Une importante législation a été adoptée pour, notamment, mettre à jour le Code pénal et la loi de procédure pénale, un train de mesures a également été adopté en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité du système judiciaire, tandis que la nouvelle

loi fédérale sur les minorités fournit un cadre juridique fiable pour la protection des droits de l'homme de toutes les minorités de la République fédérale de Yougoslavie, y compris les Roms. La principale difficulté consiste désormais à appliquer la législation de manière efficace dans l'ensemble du pays. Des réformes importantes – en particulier dans les domaines des institutions judiciaires et pénales, des médias, ainsi que des forces de police et des forces armées – devront être entreprises pour donner suite à ces résultats positifs. Le processus de réforme se heurte à une pénurie chronique de ressources. La communauté internationale devra continuer à fournir un appui important pour créer des institutions nationales capables de protéger l'état de droit et les droits de l'homme.

19. Pour la majorité de la population kosovare, la situation des droits de l'homme s'est améliorée depuis la fin du régime Milosevic et des progrès ont été accomplis en vue de favoriser une plus grande autonomie de la province. D'une manière générale, trois domaines critiques persistent : a) le retour, l'intégration et la protection des communautés appartenant à des minorités ethniques au Kosovo; b) le respect de l'état de droit, notamment l'indépendance du système judiciaire; c) la mesure dans laquelle les normes relatives aux droits de l'homme sont prises en compte dans les politiques et les activités du nouveau Gouvernement, de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR). De plus, le statut des femmes et des filles demeure très insatisfaisant dans la province. En matière de sécurité, la situation générale s'est améliorée de manière progressive, le nombre d'actes de violence grave commis contre les minorités ayant continué à baisser.

20. En dépit des éléments mentionnés plus haut, l'absence de liberté de mouvement demeure le principal obstacle qui empêche les minorités de mener une vie normale au Kosovo. La KFOR a commencé à remplacer les points de sécurité fixes autour des enclaves de populations minoritaires par un système fondé sur des patrouilles itinérantes et sur un système flexible d'intervention en cas de menaces. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie générale visant à éliminer progressivement les enclaves et à favoriser l'intégration des minorités pour leur permettre de mener une vie normale au Kosovo.

21. Malgré les progrès accomplis en ce qui concerne le transfert au Kosovo des prisonniers albanais du

Kosovo restants, la question non résolue et délicate des personnes disparues des deux communautés continue de faire obstacle à l'amélioration des relations entre les deux parties.

## **V. Assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires**

### **A. Mécanismes de coordination**

22. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, assurait la coordination jusqu'en mars 2002, date à laquelle son mandat a été transmis au coordonnateur résident des Nations Unies.

23. La nomination d'un coordonnateur résident des Nations Unies, pour la première fois en 10 ans, reflétait l'évolution des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et la communauté internationale, ainsi que la volonté résolue de prendre des mesures en faveur du développement, à l'intérieur tout comme à l'extérieur de la République. Afin de coordonner et de lier les activités de secours et de développement, le coordonnateur résident a instauré une série de groupes thématiques, notamment dans les domaines de la sécurité humaine, de la pauvreté, de la gouvernance et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'intégration de la coordination des affaires humanitaires dans les fonctions du coordonnateur résident renforce également les liens entre les autorités nationales et les structures de développement régionales et internationales compétentes. Sous les auspices du coordonnateur résident, le Bureau de la coordination continue de superviser l'appui aux activités de coordination de l'ensemble des affaires humanitaires par l'intermédiaire du groupe thématique chargé de la sécurité humaine, tandis que les organismes opérationnels dirigent la coordination de l'aide sectorielle. Les organismes des Nations Unies supervisent également des sous-groupes spéciaux dont l'activité est centrée sur les personnes déplacées et les Roms.

24. De même, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires au Kosovo a assuré la direction de la coordination humanitaire au sein de

l'équipe de pays des Nations Unies au Kosovo jusqu'à la fin septembre 2001. En raison de la normalisation générale de la situation au Kosovo et de la transition vers une aide au développement, cette fonction a été transmise au fonctionnaire faisant office de Coordonnateur pour le développement avant d'être transférée au Coordonnateur permanent des Nations Unies pour le développement, lors de sa prise de fonction en février 2002. Le Bureau de la coordination a fourni un soutien direct au Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires et aux coordonnateurs pour le développement tout au long de la période examinée. Une coopération étroite est maintenue entre les différents organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les donateurs et la MINUK, afin de faire en sorte que les populations les plus vulnérables reçoivent, dans les meilleurs délais, une assistance adaptée. En décembre 2001, la MINUK a pris la direction de la coordination générale du retour des minorités par l'intermédiaire de son nouveau Bureau chargé des retours et des communautés, qui travaille en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec les groupes de travail régionaux et municipaux sur les questions relatives aux retours. Les autorités municipales assument des responsabilités de plus en plus importantes en matière de coordination au niveau local.

## B. Préparation pour l'hiver

25. Une crise énergétique a pu être évitée pendant l'hiver, grâce à des importations considérables d'énergie, à la prise de mesures nationales et à la fourniture d'une aide humanitaire. Au cours de la période examinée, la responsabilité du secteur macroénergétique a été progressivement transférée au Bureau de la coordination et au PNUD. Pendant cette période, l'aide de la communauté internationale à ce secteur s'élevait à environ 260 millions de dollars des États-Unis. En mars 2002, le PNUD a appuyé une conférence sur la réhabilitation accueillie par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, à laquelle ont participé de nombreux donateurs.

26. Le Haut Commissariat a livré du charbon et du fuel domestique à 27 429 réfugiés et déplacés dans des centres collectifs et des institutions spécialisées. Des fourneaux et des couvertures ont été distribués à

environ 22 608 réfugiés et déplacés dans des logements privés et des centres collectifs. L'UNICEF a participé à la distribution de fuel domestique, de charbon et de fourneaux à des écoles, ainsi qu'à des services de maternité et à des institutions pédiatriques spécialisées, dans l'ensemble du pays.

27. La MINUK et les autorités locales kosovares ont pris la direction de la coordination du programme de préparation à l'hiver 2001/02. Le programme avait pour objectif de fournir un refuge, du bois de chauffage, ainsi que des produits alimentaires et non alimentaires aux familles dans le besoin et aux groupes de population vulnérables. Le Haut Commissariat a participé à la distribution de bois de chauffage aux réfugiés et aux minorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

## C. Aide alimentaire

28. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est le principal organisme chargé de fournir une aide alimentaire aux groupes vulnérables et, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec les organisations non gouvernementales partenaires, il aide les réfugiés, les déplacés et les cas sociaux. En raison de l'amélioration de la situation économique, le PAM a mis fin à ses activités d'assistance aux cas sociaux et aux retraités en juin 2002. Au 1er juillet 2002, il continuait d'assister 170 000 réfugiés vulnérables en Serbie et 4 000 au Monténégro. Cette assistance diminuera progressivement avant de prendre fin en décembre 2003. Le PAM a désigné certaines organisations non gouvernementales internationales en tant que partenaires opérationnels et s'efforce d'intégrer l'aide alimentaire au programme de réforme de la politique sociale du Ministère de la protection sociale.

29. En collaboration avec le PAM, le CICR a également instauré des critères révisés de sélection des bénéficiaires de l'aide, afin de déceler avec une plus grande précision les personnes les plus vulnérables en prenant en considération la vulnérabilité des ménages et les niveaux de pauvreté, plutôt que la classification des bénéficiaires. L'aide alimentaire fournie par le CICR a diminué, passant de 116 000 bénéficiaires en juillet 2001 à 50 000 en avril 2002. Au Monténégro, le PAM a coordonné l'aide alimentaire aux déplacés (9 000 bénéficiaires en moyenne pour la seconde

moitié de 2001). En outre, le Haut Commissariat a fourni de la nourriture fraîche aux centres collectifs.

30. Dans le cadre du filet de sécurité alimentaire mis en place, le PAM a fourni une aide à 106 300 cas sociaux au Kosovo, mettant ainsi en oeuvre le programme d'aide sociale générateur de revenus en espèces de la MINUK. En étroite collaboration avec le Haut Commissariat, le PAM a également assisté des réfugiés originaires de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En application de sa stratégie de désengagement, le PAM a réduit le nombre de bénéficiaires de ses services de 106 300 en juillet 2001 à 53 626 en janvier 2002. Les rapports élaborés sur la base de deux études d'évaluation des besoins alimentaires, appuyées par l'ONU, ont indiqué que la distribution des produits alimentaires ne devait plus être considérée comme la forme la plus appropriée d'assistance aux ménages pauvres. Le PAM a mis fin à ses activités d'aide alimentaire en avril 2002, centrant les trois derniers mois du programme sur la distribution aux bénéficiaires du filet de sécurité tout comme aux réfugiés. Il a également élaboré un plan d'action visant à fournir aux rapatriés qui retournent au Kosovo un colis contenant trois mois de ration alimentaire, distribué en Serbie après juin 2002.

#### **D. Centre de réfugiés**

31. Le HCR a apporté une aide financière aux commissaires chargés des réfugiés serbes et monténégrins pour les dépenses de fonctionnement des centres collectifs qui accueillent ou peuvent accueillir quelque 42 500 réfugiés et déplacés vulnérables.

32. Dans le cadre du programme 2001 pour le Kosovo, les donateurs internationaux ont appuyé la réhabilitation et la reconstruction de 8 800 logements (dont 360 pour des minorités). D'après une évaluation réalisée en juin 2001, 10 000 à 12 000 familles ont besoin d'une aide à la reconstruction et à la réhabilitation en 2002. Ce chiffre ne prend pas en considération les familles de rapatriés. En 2002, les contributions des donateurs internationaux ne couvriront que 2 500 maisons. Cette aide est réservée à hauteur de 10 % aux minorités, en outre, le financement de logements supplémentaires sera mis en réserve pour le retour des minorités. Pendant l'hiver, le Haut Commissariat a fourni au total 2 115 chambres chauffées aux réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine et aux déplacés du sud de la Serbie, et

247 familles appartenant à des minorités ou familles de rapatriés ont bénéficié d'abris en dur.

#### **E. Santé**

33. Le financement de l'aide humanitaire en matière de santé a diminué au cours de la période examinée, alors que la planification et l'exécution des activités visant à assurer le développement durable et les réformes du secteur sanitaire de la République fédérale de Yougoslavie s'intensifiaient. Les activités de coordination de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visaient donc principalement à assurer une transition sans heurt de l'aide humanitaire à l'aide au développement sanitaire dans le pays. En collaboration avec un certain nombre d'autres organismes, l'OMS a appuyé plusieurs initiatives destinées à renforcer les capacités des autorités sanitaires de la République fédérale de Yougoslavie.

34. L'UNICEF, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale, en leur qualité de membres du Groupe thématique chargé du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en République fédérale de Yougoslavie ont appuyé la création de comités nationaux de lutte contre le sida, ainsi que les efforts déployés pour préparer, adopter et appliquer une stratégie multisectorielle de prévention du VIH/sida.

35. L'UNICEF a intensifié son programme d'éducation en matière de santé, centré sur les pratiques d'alimentation des nourrissons, la vaccination, les services d'infirmières à domicile et les pédiatres, ainsi que la communauté Rom, qui fait partie des groupes vulnérables. Elle a fourni une aide médicale variée aux populations du sud de la Serbie, ainsi que des vêtements, des chaussures et des fournitures scolaires. Le Haut Commissariat a, en outre, fourni une assistance médicale à quelque 25 000 réfugiés et déplacés.

36. L'OMS, qui collabore dans de nombreux cas avec l'UNICEF, a renforcé son soutien au Département de la santé et à l'Institut de santé publique, mis en oeuvre des mesures de prévention supplémentaires et mis ses compétences au profit des services kosovars. Parmi les interventions fondamentales, il convient de mentionner la lutte contre les maladies, la lutte contre la tuberculose, les programmes de vaccination de proximité et l'éradication de la poliomyélite, une attention particulière étant accordée aux zones où les

réfugiés appartiennent à l'ethnie minoritaire. L'OMS a fourni à chaque installation sanitaire municipale un équipement de premier secours.

37. L'UNICEF réhabilite les services de maternité, ainsi qu'un dispensaire pour enfants de l'hôpital du secteur nord de Mitrovica, qui sert les communautés serbes du Kosovo de toutes les enclaves serbes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué de favoriser l'amélioration de l'information et des services en matière de médecine de la procréation, notamment la santé et les droits en matière de procréation, la formation des professionnels de la santé, la réhabilitation des services hospitaliers de maternité, la fourniture d'équipements médicaux et de contraceptifs. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué à faciliter l'évacuation sanitaire, à améliorer les services psychosociaux et l'éducation en matière de santé dans les écoles, ainsi qu'à sensibiliser l'opinion kosovare aux questions relatives au VIH/sida. En collaboration avec le bureau suédois des migrations, l'OIM a coordonné les activités des équipes médicales suédoises, qui ont pratiqué des interventions médicales qu'aucune autre équipe n'était en mesure d'effectuer au Kosovo. L'accès aux services de santé est demeuré difficile pour les communautés isolées et dans certaines zones où les réfugiés appartiennent à l'ethnie minoritaire.

## F. Eau et assainissement

38. Jusqu'à la fin de 2001, l'UNICEF a principalement fait porter ses efforts sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et la situation sanitaire d'ensemble des populations vulnérables dans de petites zones urbaines, péri-urbaines et rurales où se trouvait concentré un nombre important de réfugiés et de personnes déplacées. Le Fonds a également entrepris, au titre de l'aide humanitaire, de remettre en état et de moderniser les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux d'égout à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées se trouvant dans des centres collectifs.

39. L'OMS a mené un certain nombre d'activités essentielles au Kosovo et a notamment évalué les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et suivi, analysé et coordonné les services d'assainissement et de vérification de la qualité de l'eau dans les zones où les besoins augmentaient, notamment les zones où était arrivé un

nombre important de réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine au cours de l'été 2001. Dans 86 écoles, l'UNICEF a mené à bien des travaux d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires, offert une formation en matière d'entretien et lancé un projet d'éducation sanitaire en coopération avec l'Institut de santé publique local. Afin de faciliter l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les communautés ayant accueilli des réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine et d'améliorer la qualité de l'eau et des services, le HCR a apporté son appui à la remise en état ou à la construction de points d'eau, puits, réservoirs et autres systèmes d'approvisionnement en eau dans 10 villages des régions de Gnjilane et de Prizren, qui ont bénéficié à environ 20 000 personnes, dont 29 % de réfugiés.

## G. Éducation et protection de l'enfance

40. En République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), l'UNICEF a continué d'axer son action sur l'amélioration des politiques d'éducation, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, des programmes scolaires ainsi que sur la remise en état et l'équipement des écoles. L'intégration des enfants déplacés, réfugiés, handicapés et roms dans le système scolaire est demeurée une priorité. L'UNICEF a également aidé certaines associations locales de Serbie du Sud à mettre au point un projet conçu à l'intention de 700 enfants handicapés, fait bénéficier de son programme d'apprentissage actif 5 000 nouveaux professeurs et appris aux enseignants du Monténégro à encourager le développement, sur les plans social et civique, des enfants.

41. Des programmes d'éducation à la paix et à la tolérance ont été intégrés dans le programme scolaire et le Ministère de l'éducation a reçu un appui à la formation de 3 000 enseignants par le biais de cours d'instruction civique.

42. Pour ce qui est de l'enseignement non scolaire, 20 centres récréatifs communautaires se sont ouverts et 20 jardins d'enfants ont été équipés. Des associations locales parents-enseignants de jardins d'enfants ont été créées en Serbie qui ont touché 20 000 enfants d'âge préscolaire. Au Monténégro, une formation a été offerte dans 86 garderies d'enfants.

43. Les familles d'accueil ont bénéficié d'un appui constant sous forme de dons en nature et de l'amélioration des services sociaux. Les centres d'accueil des enfants (par exemple les orphelinats et les écoles destinées aux enfants ayant des besoins spécifiques) ont reçu des articles d'hygiène de base, des vêtements et de la literie. L'UNICEF a également apporté son soutien à quatre ONG locales dont les équipes mobiles fournissaient une aide psychosociale aux réfugiés et aux personnes déplacées vivant en Serbie.

44. Au Kosovo, l'UNICEF a reconstruit et rénové quelque 132 écoles pluriethniques. Le défi maintenant est d'encourager les différents groupes ethniques à fréquenter les mêmes écoles et de fournir une éducation de « rattrapage » aux enfants roms et ashkali. La promotion du règlement des conflits, de la paix et de la tolérance parmi les jeunes du Kosovo est un élément clef des activités menées. L'UNICEF a appuyé la création de centres d'accueil « portes ouvertes » sur lesquels la police et les travaux sociaux dirigeraient les jeunes qui ont besoin de conseils et d'une réadaptation psychosociale, ceux qui sont en conflit avec la loi ou les jeunes à risques. Ces centres offrent un espace social sûr, des conseils professionnels, des activités et des programmes de formation. L'UNICEF collabore avec le HCR et les centres d'aide sociale locaux pour fournir des services éducatifs souples aux enfants appartenant à des minorités, réfugiés et rentrés chez eux, et sensibiliser les travailleurs sociaux municipaux et en renforcer les capacités.

## H. Agriculture

45. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met en oeuvre des programmes dans le sud et le centre de la Serbie visant à renforcer les capacités et les connaissances des producteurs de fruits et légumes vulnérables. Ces programmes se fondent sur des paramètres humanitaires pour identifier les bénéficiaires et visent à améliorer les aptitudes concrètes, à créer des associations de producteurs ou de grossistes et à renforcer les compétences commerciales. Des activités pilotes sont actuellement menées dans la Voïvodine pour faciliter l'accès des réfugiés de longue date aux terres arables. L'objectif du programme, lié aux projets de réinstallation du HCR, est de trouver des méthodes permettant d'aider les agriculteurs réfugiés à créer des

entreprises agricoles profitables, répondant aux conditions fixées par les municipalités locales et acceptées par les communautés.

46. Grâce à la fourniture en 1999 et 2000 d'une assistance d'urgence au secteur agricole du Kosovo, le niveau de la production agricole est désormais presque identique à celui d'avant le conflit. Les programmes de la FAO se fondent donc maintenant sur des approches transitoires visant la modernisation et le développement à plus long terme du secteur. Le projet de relèvement d'urgence des exploitations agricoles financé par la Banque mondiale permet de fournir du bétail, du matériel agricole et une formation aux familles vulnérables, une formation et du matériel aux vétérinaires du secteur privé et une assistance technique au Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural du Kosovo. La FAO a également développé les initiatives de production de semences dans le secteur forestier et aidé de petites entreprises collectives du secteur privé afin de revitaliser l'économie rurale. Il est toutefois nécessaire de continuer à obtenir une assistance des donateurs afin d'aider, en créant les conditions d'un retour durable, les agriculteurs appartenant à des minorités et les personnes revenant dans les zones rurales.

## I. Promotion de solutions durables

47. L'un des objectifs majeurs des opérations humanitaires internationales en République fédérale de Yougoslavie est de trouver des solutions durables aux problèmes posés par le grand nombre de personnes déplacées en favorisant leur rapatriement, leur réinstallation et leur insertion dans la communauté locale.

48. Afin de faciliter le rapatriement volontaire, le HCR continue d'appliquer le protocole de 1998 relatif aux retours organisés entre la République fédérale de Yougoslavie et la Croatie, et d'aider ceux qui sont rentrés spontanément en Bosnie-Herzégovine. Pour les réfugiés qui souhaitent s'intégrer dans la République fédérale de Yougoslavie, le HCR met en oeuvre un programme de réinstallation locale. Quelque 3 500 personnes ont déjà bénéficié de projets de logement et plus de 25 000 de la création de diverses activités rémunératrices (notamment le programme de microcrédit); on agrandit également les foyers pour personnes âgées afin d'héberger les réfugiés âgés ayant besoin de soins spécifiques.

49. Les personnes déplacées du Kosovo ont été peu nombreuses à rentrer chez elles. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, quelque 270 personnes ont pu rentrer au Kosovo dans le cadre du programme mis en place à leur intention par le HCR et 1 800 autres sont rentrées d'elles-mêmes. À l'appui de ce programme, le HCR organise également des visites « Allez voir » au Kosovo ainsi que des visites « Venez informer » d'habitants du Kosovo. Le CICR est lui aussi un acteur clef dans la mesure où il apporte le plus gros de l'aide matérielle d'urgence dont ont besoin les personnes déplacées, aide qui vient s'ajouter à des services de protection et à la recherche de solutions durables.

50. L'OIM soumet les réfugiés à des examens médicaux et s'occupe de leur réinstallation dans des pays tiers, principalement les États-Unis d'Amérique, le Canada et l'Australie. En collaboration avec le HCR, une équipe chargée de l'acheminement des réfugiés examine les demandes de réinstallation. L'OIM offre également un programme de formation professionnelle aux personnes déplacées vivant dans le sud de la Serbie afin de faciliter leur réinsertion au Kosovo.

51. Dans le sud de la Serbie, le PNUD mène un programme de création rapide d'emplois. Pour créer des débouchés pour les jeunes, les anciens combattants et les groupes de population vulnérables sans emploi, il a lancé des travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre. Plus de 3 000 personnes par mois devraient y être affectées tout au long de 2002.

52. Des progrès importants ont été faits dans la recherche de solutions durables pour la majorité de la population du Kosovo : soutien à la production agricole, mise en place d'activités rémunératrices à petite échelle et, surtout, création de nouvelles institutions provisoires d'administration autonome. En outre, les responsabilités de certains services gouvernementaux clefs ont été transférées aux autorités municipales. Le programme d'assistance sociale a été élargi afin de permettre à la majorité des groupes de population les plus vulnérables d'en bénéficier. Du côté négatif, peu de progrès ont été enregistrés pour trouver des solutions durables aux problèmes des minorités ethniques, améliorer leur liberté de mouvement et leur permettre de véritablement trouver leur place sur le marché de l'emploi et d'avoir pleinement accès aux services gouvernementaux. Il sera essentiel de créer les conditions permettant à un plus grand nombre de personnes appartenant à des

minorités de rentrer durablement chez elles si l'on veut qu'elles soient encore plus nombreuses à le faire en 2003 et 2004. Le règlement par la Direction du logement et des biens immeubles des litiges afférents au logement et aux biens immeubles des minorités, la construction de logements, la création de débouchés, la mise en place d'un climat plus sûr et plus propice au retour et l'intégration dans la population majoritaire constituent les ingrédients nécessaires à des retours durables, mais ne sont pas encore une réalité. Il sera essentiel que le nouveau Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire facilite le processus de retour. La communauté internationale est toutefois convenue actuellement que les conditions ne sont pas réunies pour permettre le retour d'un nombre important de groupes minoritaires au Kosovo. La MINUK a élaboré un document de fond intitulé « Droit à un retour durable » qui définit les principes devant sous-tendre le processus de retour durable des personnes déplacées et des réfugiés.

53. L'OIM a joué un rôle clef en soutenant la relance de l'emploi et la réinsertion des anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo.

54. Le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de sa stratégie de retrait progressif, a axé son action sur un renforcement des capacités qui a permis la création d'un consortium pour le développement interethnique, composé de six ONG partenaires locales du PAM. Ce consortium fera porter ses efforts sur l'aide matériel à apporter aux plus vulnérables, la réconciliation interethnique au niveau communautaire, la prévention de l'abus des drogues et les services de santé multiethniques mobiles. Les autres organismes des Nations Unies lui ont donné leur aval.

## **J. Dommages causés à l'environnement**

55. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène, avec le concours du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets, des opérations d'assainissement sur un certain nombre de sites qui, du fait des activités militaires de 1999, posent un danger pour la santé. La mise en oeuvre de projets hautement prioritaires a commencé en 2001 sur quatre « points chauds » et devrait être terminée d'ici à la fin de 2002.

56. Le PNUD aide également les autorités locales à mettre en place un système de surveillance de la

pollution de l'air dans la municipalité de Pancevo, qui a une concentration importante d'usines pétrochimiques.

57. Au Kosovo, des tests récents indiquent que les niveaux actuels de plomb se trouvant dans l'air dans le voisinage de la fonderie Trepca à Mitrovica, fermée par la MINUK il y a deux ans, continuent de dépasser les normes établies par l'OMS. La MINUK a lancé une campagne de santé publique pour informer les résidents, les travailleurs et le personnel de santé local des niveaux élevés de plomb et offrir tests, conseils et traitement médical. Le PNUE a recueilli des échantillons de sols sur 11 des 112 sites qui auraient fait l'objet d'attaques à l'arme contenant de l'uranium appauvri. L'analyse des échantillons n'a fait ressortir que de faibles niveaux de radioactivité. Les résultats ont en outre suggéré que la toxicité ne posait pas de problème immédiat. Les scientifiques ne savaient toutefois pas encore quelles étaient les incidences à long terme de l'uranium appauvri sur l'environnement, en particulier sur la nappe phréatique.

### **K. Action antimines**

58. L'UNICEF et le CICR ont mis en oeuvre des programmes éducatifs de sensibilisation au danger des munitions non explosées dans les écoles de la République fédérale de Yougoslavie jusqu'à la fin de 2001 (surtout dans la région du sud de la Serbie longeant la frontière administrative avec le Kosovo).

59. Le Programme de lutte antimines de la MINUK a atteint ses objectifs, et les problèmes associés aux champs de mines, aux munitions en grappes et aux autres types de munitions non explosées ont pratiquement été éradiqués. Bien que l'élimination complète de l'ensemble des explosifs présents au Kosovo risque de durer plusieurs années, le niveau actuel de contamination ne fait plus obstacle au développement social et économique de la Province.

### **L. Droits de l'homme**

60. En République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), les travaux du Haut Commissariat aux droits de l'homme sont centrés sur le respect de l'état de droit, l'administration de la justice, les droits des minorités et la protection des personnes détenues. Le Haut Commissariat dispense des conseils

stratégiques et un appui technique aux autorités fédérales et au Gouvernement de la République, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales compétentes, afin de veiller à ce que les réformes institutionnelles soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme.

61. Dans le domaine de la lutte contre la traite, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en oeuvre des activités de renforcement des capacités des forces de police, accompagnées de mesures spéciales, telles que la création d'abris pour les victimes de la traite.

62. Le Haut Commissariat, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, dont les activités tiennent également compte des questions relatives aux droits de l'homme, dispensent fréquemment des conseils stratégiques et un appui technique au Gouvernement en ce qui concerne la réforme du système judiciaire relatif aux mineurs, les systèmes éducatif et social, ainsi que le renforcement des alliances avec la société civile, les notables locaux et les médias. Le Bureau de la coordination a publié deux rapports d'analyse des risques relatifs aux droits de l'homme mettant en lumière la situation humanitaire des Roms et des déplacés en République fédérale de Yougoslavie.

63. Le Haut Commissariat continue de contrôler la situation des droits de l'homme au Kosovo et élabore actuellement un rapport sur ce thème. Le Conseil norvégien pour les réfugiés continue, dans le cadre de ses projets pour les droits civils, à fournir une assistance juridique gratuite aux minorités, aux déplacés et aux réfugiés. Sur les plus de 6 000 demandes reçues en 2001, 48 % émanaient de personnes appartenant à un groupe minoritaire (serbe, ashkali, rom, égyptien ou bosniaque) menacé de déplacement. Un petit nombre de réfugiés originaires de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont bénéficié d'une assistance pour la délivrance de documents et dans le domaine social. Le projet pour les droits civils a maintenu de bonnes relations de travail avec le Bureau du Médiateur et avec la Direction du logement et des biens immeubles auxquels il a pu transmettre un grand nombre de cas.

## **VI. Aide fournie par les États Membres**

64. L'aide humanitaire fournie à la République fédérale de Yougoslavie est financée dans le cadre de l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Europe du Sud-Est. Sur les 148 millions de dollars des États-Unis demandés pour la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo) dans l'appel (révisé) de 2001, 83 millions de dollars ont été reçus, soit 56 % des besoins. Pour le Kosovo, sur les 134 millions de dollars correspondant au montant total révisé pour 2001, 46 millions de dollars ont été reçus, soit 35 % des besoins.

65. Dans l'appel global de 2002, sur les 75,8 millions de dollars demandés pour la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo), 11,5 millions de dollars avaient été reçus au 10 mai 2002. Pour le Kosovo, 28,7 millions de dollars ont été demandés dont seulement 20 166 dollars avaient été reçus à la même date. Les organismes concernés ont pu faire face à cette pénurie chronique de ressources en affectant prioritairement les fonds reçus, ainsi que les éventuels reports et les fonds à destination non spécifiée aux programmes minimums d'assistance directe. En revanche, les progrès ont été plus lents en ce qui concerne les programmes d'assistance moins directe, tels que ceux consacrés au renforcement des capacités nationales dans le domaine des services publics essentiels (santé, éducation, protection sociale) et à la promotion des droits de l'homme. Si des fonds supplémentaires ne sont pas rapidement alloués, la plupart des organismes devront réduire encore des programmes déjà révisés à la baisse.

66. Parmi les principales activités d'assistance à la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo) figurent également les programmes de secours de l'Office humanitaire de la Communauté européenne, qui s'élevaient à plus de 48 millions d'euros en 2001 et dont le montant prévu au budget de 2002 est d'environ 36 millions d'euros. Les programmes de réhabilitation et de relèvement de l'Agence européenne de reconstruction s'élevaient à 256 millions d'euros en 2001 (contre 192 millions d'euros prévus au budget 2002) et étaient centrés sur l'énergie, la santé, l'agriculture et le développement des entreprises. Les projets de secours bilatéraux des États européens ont également joué un rôle important, alors qu'en dehors de l'Europe, les États-Unis sont l'un des principaux soutiens du Haut Commissariat et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés et

consacrent également plus de 200 millions de dollars au financement d'un programme quinquennal de développement de la société civile. Pour obtenir des informations supplémentaires sur le financement des programmes humanitaires, y compris les donations de chaque État Membre, visitez le site du système de suivi financier du réseau ReliefWeb (<[www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int)>).

67. À la conférence des donateurs, présidée conjointement par l'Union européenne et par la Banque mondiale en juin 2001, des contributions d'un montant supérieur à 1,2 milliard de dollars des États-Unis ont été affectées à l'appui du programme de réforme et de relèvement du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, qui vise à appuyer l'Accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Des accords supplémentaires prévoient une réduction de la dette de 66 % par l'intermédiaire du Club de Paris, ainsi que 825 millions de dollars sous forme de prêts à des conditions favorables octroyés par le Fonds monétaire international.

68. Le renforcement des capacités nationales dans les différents secteurs est l'un des objectifs prioritaires de l'action menée en faveur de la réforme et du développement. Un Fonds multidonateurs pour le renforcement des capacités a ainsi été créé par l'intermédiaire du PNUD pour assister plus de 12 institutions et ministères. Le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), USAID, les organismes des Nations Unies et divers autres acteurs oeuvrent en faveur de l'amélioration de la gouvernance et de la démocratie en renforçant le parlement, le système judiciaire, les médias, ainsi que les autorités locales et les services locaux.

## VII. Observations

69. La réforme démocratique engagée en République fédérale de Yougoslavie a stabilisé la situation nationale et dans les régions voisines d'Europe du Sud-Est. Bien qu'un certain nombre de questions litigieuses, telles que le statut du Kosovo, les relations entre la Serbie et le Monténégro, ainsi que les tensions ethniques dans le sud de la Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine, continuent de constituer de possibles sources de conflits futurs, d'une manière générale, le risque de conflit majeur et de déplacement de population s'amenuise à mesure que de nouveaux progrès sont accomplis en ce qui concerne le

développement des structures et des relations nécessaires pour résoudre les questions litigieuses de manière pacifique.

70. Dans ce contexte, l'objectif prioritaire de la communauté humanitaire consiste à créer des liens avec les objectifs de développement et, en particulier, à élaborer des politiques tenant compte des besoins et des problèmes structurels des réfugiés et des déplacés, ainsi que des personnes les plus vulnérables de la société. Alors que la période de transition se poursuit et que des solutions durables se profilent, que les services de base sont renforcés et que les besoins en matière d'assistance humanitaire diminuent, le pays accueille encore plus de 600 000 réfugiés et déplacés, tandis que certains groupes vulnérables continuent de dépendre de l'assistance humanitaire pour répondre à leurs besoins élémentaires et reconstruire leur vie.

71. L'élaboration de solutions durables à la question des populations déplacées au Kosovo, qui, à la fin de la période examinée, constitue peut-être le principal problème humanitaire, est un processus difficile et long. Bien que, au cours de l'année écoulée, la situation générale ait continué de s'améliorer au Kosovo, la lenteur du processus de retour des minorités ethniques et le maintien des restrictions imposées à la liberté de circulation des minorités à l'intérieur du Kosovo demeurent de grands sujets de préoccupation. L'amélioration de la situation humanitaire des minorités dépend de la détermination du nouveau Gouvernement kosovar d'appuyer une société multiethnique, la réconciliation entre la majorité ethnique albanaise et les minorités, ainsi que le retour dans leurs foyers d'origine des minorités actuellement hors du Kosovo.

**72. Bien que les besoins humanitaires aient fortement diminué depuis 2001, le maintien de l'appui des donateurs aux organismes des Nations Unies à court et moyen terme sera indispensable pour répondre aux besoins essentiels immédiats des personnes réfugiées encore prises en charge et pour contribuer à l'élaboration de solutions durables en la matière. Parallèlement, les organismes consacrés aux questions humanitaires devraient continuer à maintenir des capacités suffisantes pour assurer les activités de contrôle et les interventions d'urgence, à répondre aux conséquences négatives à court terme du processus de réforme et de relèvement pour certaines des populations les plus vulnérables.**

**73. Étant donné que les besoins humanitaires de la République fédérale de Yougoslavie ont considérablement diminué, l'Assemblée générale voudra peut-être examiner la nécessité d'élaborer un nouveau rapport sur la situation humanitaire.**